



CONVENTION DE STAGE PROCH'ORIENTATION

Sigle : COST



Date d'approbation : 18/09/2024

La convention de stage, c'est quoi ?

J'ai trouvé un stage pendant les vacances scolaires. Je dois avoir une convention de stage.

La convention de stage me permet de réaliser un stage de découverte. Je peux découvrir le métier de mon choix pendant les vacances scolaires.

Grâce au stage :

- Je découvre les métiers.
- Je découvre le monde du travail.
- Je peux choisir mon orientation et être ambitieux.
- J'augmente mes chances de trouver ma formation ou mon futur emploi.



Je peux avoir une convention de stage si :

- Je vais faire mon stage **dans les Hauts-de-France.**
- Je suis un collégien, un lycéen, un étudiant ou un apprenti.
- J'ai au moins 14 ans et 1 jour au premier jour du stage.
- J'habite dans les Hauts-de-France.
OU je suis scolarisé dans un établissement des Hauts-de-France.



Mon stage doit respecter des conditions :

- Mon stage **est un stage d'observation**.
Ce n'est pas un stage de formation.



Il ne peut pas compter dans les stages que mon école me demande.
C'est un stage supplémentaire pour mieux choisir mon orientation.

- Mon stage dure au maximum la moitié des vacances scolaires.
Par exemple si les vacances durent deux semaines,
mon stage peut se dérouler sur une période de 1 à 5 jours.

- Je suis en stage au maximum 5 jours par semaine.



- J'ai un repos d'au moins deux jours par semaine,
en suivant si c'est possible.

- Je ne suis pas en stage le dimanche et les jours fériés.

- Je suis en stage 7 heures par jour maximum et 35 heures
par semaine au maximum.



- Je suis en stage uniquement entre 6 heures et
20 heures.

- Je prends une pause d'au moins 30 minutes
toutes les 4 heures et 30 minutes de stage au maximum.



⇒ **Selon mon âge, je dois respecter d'autres conditions :**

- Si j'ai 14 ans pendant mon stage.
Mon stage est de 30 heures par semaine maximum.
- Si j'ai moins de 16 ans pendant mon stage.
J'ai un repos de 14 heures entre deux jours de stage.
- Si j'ai 16 ans ou 17 ans pendant mon stage
J'ai un repos de 12 heures entre deux jours de stage.



Comment préparer ma demande ?

Je prépare les documents suivants :

- **Mon certificat de scolarité.**

Par exemple si mon stage se déroule en octobre 2024, j'envoie le certificat de scolarité de l'année scolaire en cours.



- **Ma pièce d'identité recto et verso.**

Comme par exemple ma carte d'identité, mon passeport ou un titre de séjour. Ma pièce d'identité doit être **valide** pour être acceptée.



Je regarde la **date de fin de validité** à l'avant ou à l'arrière du document pour le savoir.

Par exemple si mon stage se termine le 1^{er} janvier, la fin de validité du document doit arriver après cette date.

- **Une attestation d'assurance habitation.**

Il doit être écrit « responsabilité civile » sur l'attestation. Mon nom et mon prénom sont écrits sur l'attestation.



⇒ Si j'ai moins de 18 ans, je prépare aussi :

- **La pièce d'identité recto et verso de mon représentant légal.**

Le représentant légal peut être ma mère, mon père, la personne ou la structure qui est responsable de moi.



Par exemple une carte d'identité, un passeport, un titre de séjour, un jugement de tutelle.

La pièce doit être valide. Je regarde la date de fin de validité à l'avant ou à l'arrière du document pour le savoir.

⇒ Si je suis étudiant ou apprenti :

Mon stage se déroule en dehors des vacances scolaires.

Je prépare aussi :



- **Un document qui justifie la fin de mes cours.**

Ce document prouve que je ne suis pas en cours et que je n'ai pas d'examens pendant mon stage.

Comment demander la convention :

J'envoie ma demande **au moins 8 jours** avant le début du stage.
Ma demande doit être complète.

- Je dois envoyer tous les documents demandés.
- Je dois envoyer la convention complétée et signée.
- Je dois d'abord signer la convention.
Je la fais signer à mon représentant légal si je suis mineur.
Je la fais signer par l'organisme où je vais faire mon stage.



Je ne dois pas commencer mon stage avant d'avoir reçu la convention signée par la Région Hauts-de-France.

Je demande ma convention sur :

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=COST2>

Si j'ai besoin d'aide ou d'informations, je peux :

- **Aller dans une antenne régionale**
Une antenne est un lieu d'accueil près de chez moi.
Une antenne permet de répondre à mes questions.
<https://www.hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales/>
- **Appeler le numéro vert régional gratuit 0 800 026 080**
Le lundi de 9h30 à 17h30.
Du mardi au vendredi de 8h30 à 17h30.
- **Pour plus d'informations, je peux aller sur le site internet suivant :**
<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif901>

